

M A I R I E

DE

BEAUVOIR SUR NIORT

Compte-rendu

Conseil municipal du 14 octobre 2021

Le quatorze octobre deux mille vingt et un à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Membres absents : 3

Convocation du 07 octobre 2021

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Aurore BOUVET, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Emmanuelle CARRERE, Jérôme CHATELIER, Céline GUILBOT, Candy LAMBERT, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Rachelle AJINCA VANDENHENDE

Absents excusés : Guillaume BRETAUDEAU (pouvoir à Jérôme CHATELIER), Vilmont BERNARDEAU (pouvoir à Rémy RAGUENAUD) Jessica DROUET (pouvoir à Séverine VACHON).

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal rend un hommage à Hubert GERMAIN, dernier compagnon de la libération, et il est procédé à une minute de silence.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Aucune remarque.

Droit de préemption urbain

Cessions soumises au Droit de Préemption Urbain

| VENDEUR | ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE | NATURE | SURFACE | PRIX |
|-------------------------|--|--------------------|--------------------|--------------|
| Jean-François VEYSSIERE | 217 Rue Maurice FERROUX 227 AA 175 – 227 AA 176 | Terrain à bâtir | 677 m ² | 25 000,00 € |
| Rodolphe AMETEAU | 11 impasse des noisetiers AE 48 | Bâti | 646 m ² | 180 000,00 € |
| Sébastien DAMPURE | 291 Rue des coquelicots 227 ZH 165 | Bâti | 736 m ² | 189 000,00 € |

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les biens concernés.

PROPOSITION FINANCEMENT RÉAMÉNAGEMENT DU CONTOURNEMENT DE L'EHPAD

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de différents financeurs dans le cadre du projet de réhabilitation d'une ancienne friche située à côté de l'EHPAD La commune sollicite la CAN pour obtenir des subventions de financement. Ces demandes sont réaffectées au projet d'aménagement des abords de l'EHPAD à la place du projet de réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville. Des échanges ont été entamés avec l'EHPAD pour une participation de l'EHPAD afin de diminuer la participation de la commune et de la CAN.

Marc Bruant demande si l'achat des terrains se fera d'ici la date butoir du commencement des travaux. Madame le Maire informe que les achats sont engagés mais non encore finalisés. L'idéal serait de signer avant la fin de l'année. Les travaux devraient être terminés fin décembre 2022 pour qu'il n'y ai pas la révision de la subvention.

Le projet consiste à la création d'un parking, d'une voie et d'un éclairage dédié permettant de désenclaver l'EHPAD, ainsi que d'un terrain constructible pour un projet d'habitation.

| DEPENSES | | RECETTES |
|--|---|---|
| Divisions cadastrales - (Déjà payé) | 2.137,49 € | |
| Terrain Rousseau | 1.095,95 € | PACT 1 : 29 106 € PACT 2 : 54 261.50 € Soit un total de : 83 367.50 € |
| Terrain Meunier | 1041,54 € | |
| Acquisitions foncières (en cours) | 21.268 € (environ) Dont 12.618 € non engagés | |
| Terrain Rousseau (acte notarié non encore passé) | 9.000 € (montant à affiner car document non reçu) | |
| Terrain Savin/meunier (acte notarié payé) | 8.650 € + frais notaire | |
| Terrain EPF en cour de rachat (acte notarié non encore passé) | 3.618,00 € | |
| Accompagnement dossier pour maîtrise œuvre SITEA Conseil | 1.800,00 € | |
| DEVIS TRAVAUX | 137.630,40 € | |
| Nettoyage terrain (devis) | 6.150,00 € | |
| Voirie et parking | 96.205,20 € | |
| Bordure et maçonnerie | 7.708,20 € | |
| Réseaux EP | 23.175,00 € | |
| Signalisation | 4.392,00 € | |
| Autres travaux | 20.000,00 € | |
| Eclairage | 20.000,00 € (approximatif) | SIEDS (80% du prix d'acquisition des mats) 16.000 € COMMUNE 83 367.50 € |
| TOTAL 1(GLOBAL) | 182.835,49 € | 182.835,49 € |
| TOTAL 2 (RESTE A ENGAGER) | 172.048,00 € | 172.048,00 € |

Il est indiqué qu'une sollicitation sera prochainement formulée à l'EHPAD concernant sa participation financière, celui-ci étant directement concerné par le projet de parking et de désenclavement.

Les montants accordés viendront en réduction des contributions communales et de l'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus, et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les différents financeurs pour une demande de subvention et à signer tous les documents et engagements afférents.

PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE M57

Rachelle AJINCA présente la nouvelle nomenclature budgétaire M57. Elle est née au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, confirmé par la loi Notre, adopté par la loi de finances de 2019. La M57 est un nouveau référentiel pour unifier les principes budgétaires et comptables de l'ensemble des collectivités. Elle se mettra en place entre 2020 et 2024, janvier 2023 pour Beauvoir sur Niort. La commune devra prendre une délibération pour la mise en œuvre du droit d'option, pour fixer les durées d'amortissement et adopter un règlement budgétaire et financier. La commune devra s'assurer que Cosoluce (logiciel métier de la mairie) soit interfacé avec le logiciel de gestion financière. Des formations pour les agents utilisateurs seront à prévoir. Actuellement, un échéancier a été élaboré pour se mettre en conformité avec les pré-requis, nous avons sollicité un avis écrit du comptable, nous avons démarré la fiabilisation de l'état de l'actif, la convention avec l'Etat est en cours de finalisation. Le règlement budgétaire et financier est en cours de formalisation.

Rachelle AJINCA évoque les deux prêts relais engagés par la commune lors du précédent mandat. Un de 200 000 € (avance des subventions du stade) et un de 250 000 € (aménagement du lotissement du stade). Le premier a été remboursé. Pour le second, la Banque Postal a refusé le report du remboursement. 207 000 € ont été encaissés par la vente de terrains. Les 50 000 € restants sont pris sur la trésorerie de la commune en attendant la vente des terrains.

ACCOMPAGNEMENT A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ET FINANCIÈRE SEQUOIA

Madame le Maire expose :

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe majeur du PCAET de Niort Agglo, adopté en février 2020. Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération propose aux communes volontaires un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, articulé autour de trois dispositifs.

- Pour les communes dotées d'au moins un bâtiment de plus de 1000 m² soumis au décret Eco-Energie Tertiaire* : un accompagnement de la part du SIEDS dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA lancé par la FNCCR (projet regroupant 7 ECPI des Deux-Sèvres et coordonné par le SIEDS).
- Pour les communes non soumises au décret Eco-Energie Tertiaire : un service d'accompagnement basé sur la formation/tutorat de binômes agent/élu.
- Pour les propriétaires d'établissements de santé (EHPAD), un accompagnement de la part du CH de Niort est proposé dans le cadre d'une convention passée avec la FNCCR (convention PENSEE).

Conformément à la délibération du Conseil d'agglomération du 12 avril 2021, appliquant un principe de solidarité, les communes qui le souhaitent sont invitées à participer au financement de l'ensemble du service d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire, selon le modèle suivant :

| | Communes (possédant au moins un bâtiment de plus de 1 000 m ²) | Autres communes (ne possédant aucun bâtiment de plus de 1 000 m ²) | Etablissement de santé |
|---|---|--|------------------------|
| Dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique | AMI SEQUOIA SIEDS | Autre dispositif (formation/tutorat) | Convention PENSEE |
| Participation des communes | A hauteur de 750 € par bâtiment + 1 000 m ² étudié énergétiquement | A hauteur de 750 € par commune accompagnée | 0€ |

* Décret Eco-Energie Tertiaire : nouvelle réglementation qui oblige les propriétaires de bâtiments de + de 1000m² à usage tertiaire d'engager des actions de réduction de consommation énergétiques de ces bâtiments.

La commune de Beauvoir sur Niort possède deux bâtiments (atelier et école) soumis au Décret Eco-Energie Tertiaire. Elle peut ainsi bénéficier d'un accompagnement du SIEDS dans le cadre de l'AMI SEQUOIA qui sera constitué de :

- la mise à disposition d'un économe de flux pour l'ensemble du patrimoine communal,
- la réalisation d'audits et d'études pour les bâtiments appartenant à la commune de BEAUVOIR SUR NIORT, de plus de 1000 m² et pour lesquels l'obligation Eco-Energie Tertiaire s'applique,
- la possibilité de réalisation d'audits et d'études pour les bâtiments de moins de 1000m² financés à 50%.
- La communauté d'agglomération du niortais s'engage à :
- coordonner le projet (signature des conventions nécessaires à la mise en place du dispositif) ;
- financer une partie du dispositif proposé par le SIEDS ;
- co-animer avec le SIEDS l'action auprès des communes volontaires : organisation technique et pratique de réunions, liens techniques et administratifs entre le SIEDS et les communes ;
- assurer le suivi technique et financier de l'opération ainsi que sa communication auprès des partenaires institutionnels et du grand public ;
- accompagner les communes dans la recherche de financements des actions de rénovation énergétique le cas échéant (DETR, DSIL, LEADER, certificats d'économies d'énergie, appels à projets...).

En contrepartie, la commune s'engage à participer au financement global de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire. Cette participation s'élève à 750,00 € par bâtiments de plus de 1000m² soumis à la réglementation Eco-Energie Tertiaire et étudié énergétiquement, ce qui représente pour la commune de Beauvoir sur Niort.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'accompagnement de la commune de Beauvoir sur Niort dans le dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique,
- Inscrire au budget les sommes nécessaires à la participation financière proposée,
- Désigner Pascal MATHÉ comme référent communal sur ce dossier et interlocuteur privilégié des services de Niort Agglo et du SIEDS,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat et financière entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Beauvoir sur Niort,
- Autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions.

MODIFICATION DE PROPOSITION FINANCEMENT AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DU MOULIN

Mickaël AUBINEAU rappelle la décision du conseil municipal en date du 10 septembre 2020 concernant la réhabilitation du chemin du Moulin et la création de voies cyclables et piétonnes pour relier la sortie du bourg avec le complexe sportif et le Moulin de Rimbault.

Lors du conseil municipal du 10 juin dernier un tableau récapitulatif concernant le plan de financement avait été présenté et adopté. Il s'avère que ce tableau comportait des erreurs.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter le nouveau plan de financement suivant :

| Dépenses en Euros HT | |
|--|-------------------|
| Enfouissement des réseaux électriques | 50 004,00 |
| Enfouissement des réseaux de communication (fibre) | 16 044,00 |
| Éclairage public | 35 000,00 |
| Maîtrise d'œuvre (Sitéa conseil) | 13 000,00 |
| Travaux | 207 000,00 |
| TOTAL | 321 048,00 |

| Recettes en Euros HT | |
|--|-------------------|
| Etat DETR | 128 419,00 |
| Département CAP 79 Aide à la décision | 3 000,00 |
| Département CAP 79 Travaux | 55 955,00 |
| Etat auprès du Département Amendes de police | 10 675,00 |
| Financement SIEDS | 40 003,00 |
| Financement Orange | 8 543,00 |
| Auto-financement | 74 453,00 |
| TOTAL | 321 048,00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus, et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les différents financeurs pour une demande de subvention et à signer tous les documents et engagements afférents.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PARKING ET LE CHEMINEMENT PIÉTONNIER DU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL DU MOULIN

Mickaël AUBINEAU, 1^{er} adjoint en charge de la voirie, rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 10 juin dernier, il a été présenté le projet situé aux abords du Moulin de création du parc intergénérationnel du Moulin.

Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation du parking et du cheminement piétonnier.

| | COLAS TP CHAURAY | ROCHE TP VALLANS | SETPA ÉPANNES |
|--|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| PARKING | | | |
| Transfert des engins | 283,25 € | 0 € | 350,00 € |
| Curage | 7 000,00 € | 5 500,00 € | 5 525,00 € |
| Fond de forme calcaire GNT 0/20 mm | 31 750,00 € | 31 875,00 € | 28 750,00 € |
| <i>Option géotextile</i> | <i>2 500,00 €</i> | <i>Pas chiffré</i> | <i>5 500,00 €</i> |
| Total sans option | 39 033,25 € | 37 375,00 € | 34 625,00 € |
| CHEMINEMENT | | | |
| Transfert des engins | 283,25 € | 0 € | 0 € |
| Décapage du parcours et modelage (400 m2) | 4 500,00 € | 680,00 € | 1 800,00 € |
| Empierrement en calcaire 0/20 mm | 6 700,00 € | 6 300,00 € | 5 280,00 € |
| TOTAL | 11 483,25 € | 6 980,00 € | 7 080,00 € |
| <u>Modelage terrain</u> | | | |
| Espaces verts (5 jours : pelle, camion, chauffeur) | Pas chiffré | 5 000,00 € | 8 250,00 € |

Après délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise ROCHE TP,
- et d'autoriser l'adjoint à la voirie à signer les devis et à engager les démarches nécessaires à la réalisation du parking et du cheminement piétonnier du parc intergénérationnel du Moulin.
-

Les travaux démarreraient au plus tôt selon les conditions météorologiques. La fin des travaux est programmée pour fin avril 2022.

INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX PLUI-D

Pascal MATHÉ fait une restitution de la réunion organisée par la CAN le 8 octobre 2021. Il rappelle qu'au niveau de l'élaboration du PLUi-D, de janvier à septembre 2021 il a été fait l'étude des haies et des bois, des éléments du patrimoine vernaculaire, des enveloppes urbaines et des exploitations agricoles. De juin à décembre 2021, le découpage des différentes zones urbaines et à urbaniser, agricoles et naturelles, la validation des études de densification et des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination. D'octobre 2021 à juin 2022, la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et du règlement.

Pascal MATHÉ propose de mettre en place un cahier de propositions pour le transmettre à la prochaine réunion d'atelier Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du 19 novembre 2021.

MODIFICATION DE CLASSEMENT DE VOIRIES rue du Cdt Caud et rue Abel Brillault

Dominique BERGER, élu en charge de la voirie explique que ce dossier consiste à procéder à une modification de classement de voiries sur la commune de Beauvoir sur Niort.

Cette modification, sous forme d'un échange de voirie, consiste

- au déclassement d'une section de la route départementale n° 101 (rue du Commandant Caud) et de son reclassement dans le domaine public communal,
- au classement dans le domaine public départemental de la voie communale rue Abel Brillault (voie reliant les routes départementales n° 101 et 650).

Cet échange de voirie permettra à la commune de Beauvoir sur Niort ainsi qu'au département de revoir les sens de circulation et l'aménagement des voies concernées. La commune pourra modifier le sens de circulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet échange et la Direction des Routes à poursuivre l'instruction de ce transfert à l'unanimité.

MODIFICATION DE CLASSEMENT DE VOIRIES RD 117

Dominique BERGER, élu en charge de la voirie explique que ce dossier consiste à procéder à une modification de classement de voiries sur la commune de Beauvoir sur Niort.

La route départementale n° 117 relie la commune de Granzay-Gript à Doeuil sur le Mignon (17). Suite à des aménagements de la voirie modifiant le tracé de la route départementale n° 117, il est proposé de déclasser et d'intégrer au domaine public communal une section de la route départementale n° 177G n'assurant plus la fonction de route départementale.

Dominique BERGER précise que le chemin de La Gravette a été bouché il y a quelques années et qu'à ce jour il ne reste qu'un accès à une réserve incendie et l'accès au propriétaire. Le chemin a été nettoyé et remis en état avant le don de la voie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet échange et la Direction des Routes à poursuivre l'instruction de ce transfert à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil municipal que les nouveaux propriétaires de La Gravette arriveraient au mois de décembre 2021.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COURT DE TENNIS

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'à l'issue d'un échange avec le Tennis Club Beauvoir La Foye, une convention de mise à disposition du court de tennis a été mise en place. La commune souhaitant ouvrir le court à la population et le TCBF souhaitant des règles bien définies pour l'utilisation du court. La convention sera signée pour une année.

Mickaël AUBINEAU informe le conseil municipal que le court a été remis en état avant le début de la mise à disposition et le début des cours (grillage réparé, poteaux peints, filet changé,).

Jérôme CHATELIER s'abstient pour la validation de la convention de mise à disposition du court de tennis.

Thomas BURLOT fait remarquer qu'il ne faut pas de priorité, mais un règlement plus strict. Il en profite aussi pour féliciter la commune d'ouvrir l'accès au sport à tous et demande si les autres équipements sportifs communaux, tels que le terrain de pétanque, le stade de foot seront aussi accessibles à la population.

Madame le Maire répond que c'est déjà le cas pour le terrain de pétanque et qu'un règlement est affiché. Pour le terrain de foot, l'ouverture au public devrait être engagée avec le club de foot dans les mois à venir.

La convention pour le comité d'animation est reportée au mois de novembre.

PRISE EN CHARGE DE LA JOURNÉE DE CONVIVIALITÉ

Patricia GALLOIS informe le conseil municipal que le 30 septembre 2021 a été organisée une journée de cohésion entre les agents et l'équipe municipale. A cette occasion, est intervenue Proxi'Aventures pour l'animation de la journée et a été servi un pique-nique le midi (fait par le cuisinier du restaurant scolaire), un goûter préparé par Au Bled Al Cham et un buffet le soir aussi préparé et servi par le cuisinier du restaurant scolaire.

Sébastien Técheney est remercié pour ses animations et Madame le Maire remercie les élus pour la préparation.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir imputer ces dépenses au compte 6232 fêtes et cérémonies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition formulée.

CONGES ANNUELS DES AGENTS COMMUNAUX DES ECOLES

Compte tenu de l'annualisation du temps de travail des agents communaux employés durant les temps scolaires, Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de déterminer, lorsque ces agents ne sont pas en activité, s'il s'agit de périodes de congés ou de temps de récupération. Cette détermination est essentielle pour déterminer les droits de l'agent s'agissant des journées de fractionnement mais aussi ceux relatifs aux congés maladie et à leur éventuelle récupération sur l'année suivante.

Aurore BOUVET, adjointe aux affaires scolaires, indique qu'il convient de définir une règle commune entre les agents de la commune et ceux employés par la communauté de communes Plaine de Courance qui interviennent aux écoles. Il est proposé au conseil de fixer les périodes de congés payés des agents concernés comme suit :

- 3 semaines consécutives pendant la période des vacances d'été de la zone académique,
- 2 semaines réparties sur les autres périodes des vacances de la zone académique (Noël, hiver et printemps).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter ces propositions.

POINTS DIVERS

Retour sur les jardins partagés repoussé au conseil municipal de novembre.

La commune de Beauvoir sur Niort a reçu une information de la DDT concernant la casse auto de Beauvoir sur Niort, propriété de M. et Mme Roussé, 140 route de la Rochelle, qui indique que pour faire cesser les désordres, les services de la DREAL vont enclenchés une enquête et des poursuites si besoin. La commune pourrait aussi s'engager sur des poursuites. M. Chatelin, voisin, recevra un courrier de Madame le Maire pour le tenir informé de la situation.

La commune de Beauvoir sur Niort va mettre à disposition, gratuitement, la salle du Dr Jean Richard le 27 novembre 2021 au profit des Restos du Cœur qui organisent un atelier avec les Fines Goules. Le but étant d'aider les bénéficiaires des Restos du Cœur à transformer les produits qu'ils reçoivent en repas équilibré.

Patricia GALLOIS présente le livret d'accueil des nouveaux arrivants. Elle rappelle la réception du 8 octobre en l'honneur des nouveaux arrivants. Les gens ont apprécié, sont heureux d'avoir pu échanger entre eux. Il y avait une trentaine de personnes. Jessica DROUET avait préparé un livret présentant la commune, qui a été remis aux nouveaux arrivants présents. Chaque conseiller a reçu un livret afin de le relire et y apporter ses remarques. Jessica DROUET est félicitée pour son travail.

Madame le Maire souligne un problème de communication, de diffusion de l'information des différentes manifestations de la commune (par exemple la présentation du dispositif de participation citoyenne en lien avec la gendarmerie).

Mickaël AUBINEAU informe qu'un Orange truck sera sur la place de Beauvoir sur Niort le 18 octobre et le 08 novembre pour informer la population sur la fibre.

La séance est levée à 23 h 10